

Objet : situation de l'ATL : le secteur est sous tension

A Madame Bénédicte Linard, Ministre de l'enfance
A Monsieur Pierre-Yves Jeholet, Ministre Président
A Monsieur Frédéric Daerden, Ministre du Budget

Madame,
Messieurs,

La FILE fédère plus d'une centaine de pouvoirs organisateurs de milieux d'accueil de la petite enfance et de l'accueil temps libre (ATL) en Fédération Wallonie-Bruxelles (environ 650 structures). Si des mesures ont été prises pour l'accueil de la petite enfance, nous ne pouvons que constater et regretter qu'il n'en est rien à ce jour pour le secteur de l'ATL.

Or, ce secteur est également essentiel tant pour les enfants eux-mêmes (au niveau de leur développement, de leur éducation et de leur émancipation sociale) que pour permettre le travail des parents au-delà des horaires scolaires et pendant les périodes de vacances.

La Déclaration de politique communautaire annonce vouloir reconnaître ce troisième lieu de vie, et une réflexion sur la réforme de ce secteur a d'ailleurs été entamée.

Suite aux interpellations nombreuses de nos membres, il apparaît que le soutien minimum pour ce secteur consisterait à garantir à tout le secteur ATL autorisé, agréé et subventionné (ou non) par l'ONE le maintien des subventions, quel que soit le taux de fréquentation (écoles de devoirs, centres de vacances, accueil extrascolaire de type 1 et de type 2).

Cette mesure minimale n'assurera malheureusement pas à elle seule la survie des opérateurs après la crise. C'est pourquoi nous demandons avec insistance que le secteur ATL autorisé et agréé par l'ONE puisse obtenir le soutien des Fonds d'urgences de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En ce sens, nous ne voyons pas comment faire l'économie d'une compensation partielle de la participation financière des parents, pour éviter les fermetures de service.

Cette participation financière des parents est essentielle. Elle est une spécificité du secteur de l'accueil de l'enfance par rapport à d'autres : c'est elle qui permet de couvrir les emplois non prévus par la norme minimale actuelle, d'assurer des frais de fonctionnement qui, pour d'autres secteurs, sont couverts par des subsides, ainsi que les besoins en infrastructure.

Durant la crise sanitaire que nous vivons, rien n'a pourtant été communiqué au secteur :

- Concernant la levée du confinement (les accueils extrascolaires sont restés ouverts et sont dépendants des mesures prises dans les écoles)
- Concernant les mesures d'hygiène et la disponibilité du matériel sanitaire
- Concernant les subventionnements et les indemnités pour combler les pertes financières dramatiques de certains milieux d'accueil.

Ce n'est pas acceptable pour la FILE.

De nombreux travailleurs ont été mis en chômage temporaire ou n'ont pas vu leur contrat renouvelé, faute d'information claire et de transparence sur la viabilité financière des structures d'accueil 3-12 ans.

Comme pour tout le secteur des milieux d'accueil, nous attendons du Gouvernement un engagement fort pour maintenir la viabilité des structures, pendant et après crise.

Il en va de la survie de ce secteur, si essentiel.

Bien respectueusement,
Natacha Verstraeten, Présidente FILE asbl
Cécile Van Honsté, Directrice FILE asbl